

<b>PLAN GENERAL D'AFFECTION</b>		Approuvé par la Municipalité Perroy, le	Secrétaire I. Raymond Aubert
		Vice-Syndique I. Leprieux-Riguet	
		Soumis à l'enquête publique du Au nom de la Municipalité	
		Vice-Syndique I. Leprieux-Riguet	Secrétaire I. Raymond Aubert
		Adopté par le Conseil communal Perroy, le	
		Président	Secrétaire
Dossier n°	2901	Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud Lausanne, le	
Version du simple objet	22.10.2023	La Cheffe du Département	
<b>PLANEL</b>	<b>Lausanne</b>	Entré en vigueur le	

LEGENDE

- Généralités**
- Périmètre du plan d'affectation communal
  - Périmètre du plan d'affectation du village
- Affectations du sol**
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A (Monteli - Perallesi)
  - Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B (Litoral)
  - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - n° d'identification
  - Zone d'activités économiques 15 LAT B
  - Zone de verdure 15 LAT A
  - Zone de verdure 15 LAT B
  - Zone de verdure 15 LAT C
  - Zone de desserte 15 LAT
  - Zone de desserte 16 LAT
  - Zone ferroviaire 18 LAT
  - Zone agricole 16 LAT
  - Zone agricole protégée 16 LAT
  - Zone viticole 16 LAT
  - Zone viticole protégée 16 LAT
  - Zone des eaux 17 LAT
  - Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif (art. 1 LVL Fo)
  - Aire forestière statique 18 LAT - selon constatation de nature forestière (art. 24 LVL Fo)
- Mesures de construction**
- Limite des constructions nouvelle
  - Limite des constructions radée
  - Limite de la bande constructible des 10 m à la limite forestière statique
  - Espace réservé aux eaux selon O.Eaux art. 41a, b et c - tracé indicatif
  - Parcelle concernée par la disponibilité des terrains à bâtir
- Mesures d'équipement**
- Itinéraires SwissMobile à vélo - tracés indicatifs
  - Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Mesures de protection - dangers naturels**
- Secteurs de restrictions "inondations A"
  - Secteurs de restrictions "inondations B"
  - Secteurs de restrictions "glissements permanents"
  - Secteurs de restrictions "laves torrentielles"
- Mesures de protection**
- Objets portés à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale - n° d'identification
  - Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
  - Régions archéologiques - n° d'identification
  - Monuments culturels: objets notés 1 au recensement architectural
  - Monuments culturels: objets notés 2 au recensement architectural
  - Monuments culturels: objets notés 3 au recensement architectural
  - Monuments culturels: objets notés 4 au recensement architectural
  - Monuments culturels: objets inscrits à l'inventaire
  - MH Monuments culturels: objets classés
  - Voies de communication historique d'importance nationale avec substance
  - Secteurs de protection du site bâti 11 LAT B
  - Sites pollués
  - Sites pollués concernés par un changement d'affectation
  - Périmètres de consultation OPAM - tracés indicatifs

